

LE ROTENGLÉ (*Scardinius erythrophthalmus*)



10 à 25 cm / 18 à 300 g

4

150.000 / ♀ - mai-juin

TL 15 cm
coup



Se différencie du gardon par les caractéristiques suivantes : nageoire dorsale implantée plus vers l'arrière, quille aiguë (arrondie chez le gardon) entre les nageoires ventrales et la nageoire anale.

A des moeurs fort semblables à celles du gardon mais n'est jamais aussi nombreux que lui.

L'ABLETTE COMMUNE (*Alburnus alburnus*)



12 à 16 cm / 20 à 50 g

4

6.000 / ♀ - mai-juin

TL
coup



Petit poisson vivant en bandes, près de la surface de l'eau. Ecaillés argentées, facilement caduques.

L'ablette spirin (*Alburnoides bipunctatus*), plus rare et limitée aux eaux plus rapides, se distingue par une double bande sombre sur les flancs.

Se nourrit d'insectes divers. Nourriture importante pour les poissons prédateurs.

L'IDE MELANOTE (*Leuciscus idus*)

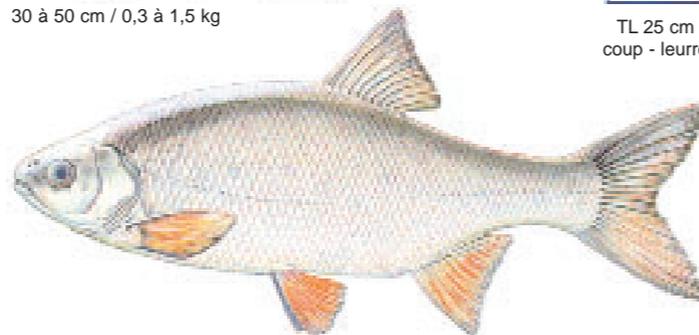


30 à 50 cm / 0,3 à 1,5 kg

3-4

7.000 / ♀ - mars-avril

TL 25 cm
coup - leurre



Ressemble au chevaine mais le bord postérieur de la nageoire anale est droit ou concave. Poisson des grands cours d'eau mais qui migre au printemps vers le cours supérieur pour y frayer et en automne vers le cours inférieur pour y passer la mauvaise saison.

Cette espèce avait quasi disparu de nos rivières mais fait l'objet de repeuplements limités en Meuse et dans les canaux du Hainaut. Se nourrit d'insectes et occasionnellement de plantes ...

Sa chair est localement appréciée. Une variété rouge orange, l'orfe, est utilisée dans les bassins d'ornement.

LE GARDON OU ROUSSE (*Rutilus rutilus*)

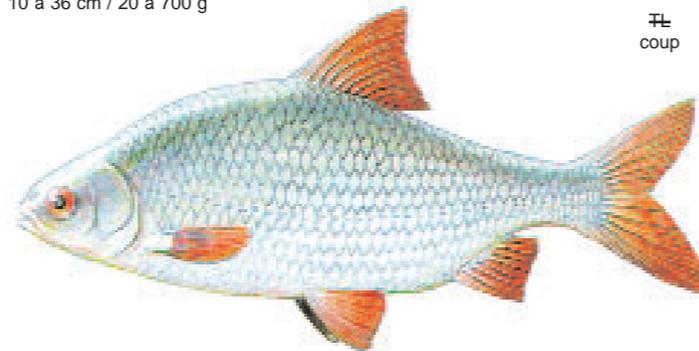


10 à 36 cm / 20 à 700 g

3-4

170.000 / kg ♀ - avril-mai

TL
coup



Yeux rougeâtres, nageoires dorsale et ventrales dans le même plan vertical. Espèce très commune, vivant en groupes. Les oeufs visqueux sont collés aux pierres et aux plantes. Omnivore : animalcules, déchets végétaux, diatomées ...

Il est la base de la nourriture des brochets, sandres et perches. Avec la truite, c'est l'espèce la plus pêchée en Wallonie.

L'EPINOCHÉ (*Gasterosteus aculeatus*)

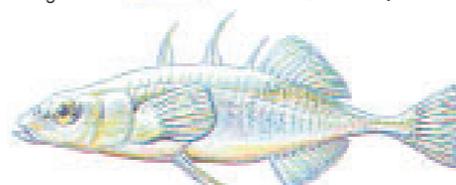


6 à 10 cm / 3 à 10 g

4

300 / ♀ - avril à juin

TL
coup



Petit poisson muni de 3 épines sur le dos. En période de reproduction, le mâle, brillamment coloré de rouge orangé, défend un territoire autour de son nid, fabriqué au moyen de végétaux. Vit surtout dans les étangs et fossés riches en végétation.

LA BREME COMMUNE (*Abramis brama*)



25 à 50 cm / 0,3 à 2 kg

4

800.000 / ♀ - mai à juillet

TL
coup



Corps haut, comprimé latéralement. Espèce abondante et prolifique des eaux à courant lent. Poisson de fond, se nourrissant d'animalcules vivant dans la vase. Les oeufs, très petits, sont collés aux plantes. Avec le gardon, la breme est l'espèce la plus pêchée dans les canaux.

LA TANCHE (*Tinca tinca*)



25 à 50 cm / 0,2 à 1,6 kg

4

500.000 / kg ♀ - juin-juillet

TL 25 cm
coup



Petites écailles, flancs jaunes dorés, le mâle a des nageoires ventrales plus longues et plus épaisses que la femelle. Espèce de fond supportant bien les eaux peu oxygénées. Se nourrit de larves d'insectes et de mollusques. Sa chair est très appréciée.

Poissons de Wallonie

Les eaux calmes

L'ANGUILLE (*Anguilla anguilla*)



40 à 100 cm / 0,1 à 2 kg

fraie en mer

coup



L'anguille fraie dans la mer des Sargasses. Les petites anguilles entreprennent alors une migration de 3 ans à travers l'Atlantique pour rejoindre les eaux douces d'Europe où elles grossissent avant de refaire le chemin inverse. Se nourrit de petits poissons, d'écrevisses, de grenouilles, d'insectes, d'oeufs de poissons. Sa chair est très appréciée.

LA GREMILLE (*Gymnocephalus cernua*)



10 à 15 cm / 14 à 50 g

5.000 / ♀ - avril-mai

coup



Petit poisson de la famille de la perche, vivant sur le fond. Se nourrit d'insectes, de mollusques, de crustacés, d'oeufs, d'alevins. Peut localement former des populations très denses, à croissance ralentie. Sans valeur alimentaire.

LA CARPE (*Cyprinus carpio*)



0,2 à 1 m / 0,2 à 30 kg

250.000 / kg ♀ - juin-juillet

TL 25 cm coup



Espèce asiatique introduite en Europe probablement par les Romains. Espèce des eaux à courant lent, avec végétation dense et fond vaseux. Se nourrit de petits insectes, de vers, de mollusques. Souvent élevée en pisciculture, la carpe est fort appréciée en Europe centrale.

LA BOUVIÈRE (*Cericeus amarus*)



5 à 9 cm / 3 à 10 g

70 / ♀ - avril à juin



Petit poisson très discret vivant dans les eaux stagnantes. En période de frai, le mâle revêt une parure brillamment colorée. La femelle, grâce à un long tube de ponte, insère quelques oeufs dans les branchies d'une moule d'eau douce. Le mâle lache sa laitance sur le mollusque qui l'aspire et les oeufs sont ainsi fécondés. Tout le développement des poissons et des jeunes larves se fera dans la moule qui semble ne pas souffrir de la présence des bouvières. La nourriture est surtout végétale.

LA PERCHE (*Perca fluviatilis*)



25 à 50 cm / 0,3 à 2,5 kg

200.000 / ♀ - avril

TL 18 cm coup leurre



Nageoire dorsale divisée en deux dont une antérieure à rayons épineux et une postérieure à rayons mous. Une grande tache noire au bord postérieur de la nageoire dorsale antérieure. Espèce vivant en bandes comprenant des individus de tailles différentes. Croissance très lente en milieux fermés. Les oeufs sont pondus en rubans de 1 à 2 m enroulés autour des plantes aquatiques ou des branches immergées. Se nourrit d'animalcules divers dans le premier âge, ensuite de poissons. Les jeunes perches sont mangées par le brochet et le sandre. Sa chair est très appréciée.

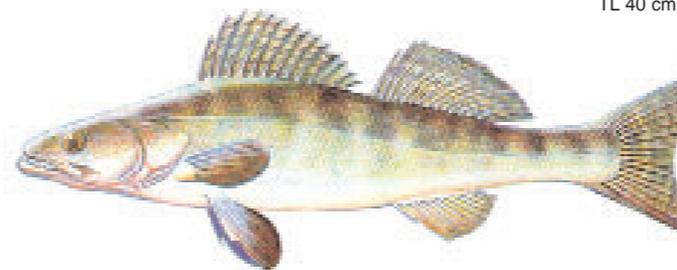
LE SANDRE (*Stizostedion lucioperca*)



35 à 80 cm / 0,5 à 7 kg

200.000 / kg ♀ - avril-mai

TL 40 cm



La nageoire dorsale antérieure est marquée de points foncés mais n'a pas la grande tache basale de la perche. Espèce acclimatée qui a tendance à remplacer le brochet dans les eaux troubles ou en l'absence de végétation. Par ailleurs, le sandre est un vecteur de la bucéphalose larvaire, maladie qui peut décimer gravement les cyprins. Sa chair est appréciée.

LE BROCHET (*Esox lucius*)



40 à 110 cm / 0,5 à 12 kg

30.000 / kg ♀ - mars-avril

TL 50 cm leurre



Museau plat et large, corps fusiforme avec nageoire dorsale très en arrière. Habitant des calmes des zones à brème et à barbeau, pour autant qu'il puisse disposer d'une végétation abondante où il s'abrite (les jeunes brochets sont victimes des adultes) et se met à l'affût de ses proies. Il faut 3 à 6 kg de cyprins pour produire 1 kg de chair de brochet. Poisson très apprécié pour la pêche sportive au point qu'une pêche trop intensive menace localement sa survie. Sa chair est très fine.

LES EAUX CALMES

La zone à brème

à courant lent et calme, elle succède aux eaux rapides des zones supérieures.

La profondeur peut être grande. Le fond est mou et garni d'une végétation envahissante. L'oxygénation est bien entendu faible et la température moyenne de l'eau en été peut être élevée. Alors que les zones supérieures sont le royaume des salmonidés, la zone inférieure est celle des cyprinidés. Outre la brème, on peut trouver la tanche, la carpe, le sandre, l'anguille, la bouvière, la grémille, l'épinoche, la perche, le brochet, l'ablette, le gardon et le rotengle. Dans l'ensemble, ces espèces sont très prolifiques et résistent bien à la pression de pêche. Dans des espaces clos (étangs), ils ont tendance à épuiser les réserves nutritives et à acquérir une faible taille (nanisme). La présence de poissons-prédateurs, comme le brochet, le sandre ou la perche, permet de limiter la densité des poissons-proies et donc leur tendance au nanisme. Certaines espèces résistent très bien à la diminution provisoire de la teneur en oxygène : grémille, épinoche, tanche, carpe, ...

LÉGENDE



dimensions maximales
poids maxima

Zone(s) fréquentée(s)

1. Zone à fruits
2. Zone à ombre
3. Zone à barbeau
4. Zone à brème



nombre d'oeufs
par femelle ou
par Kg de femelle (♀)
période de ponte



Pêche autorisée.
TL taille minimum
légitime de capture.
Mode de pêche.



Pêche interdite.

Direction générale des Ressources
naturelles et de l'Environnement.
15, Avenue Prince de Liège - 5100 Jambes
Tél : 081/33.51.80
<http://environnement.wallonie.be>
N° de téléphone vert : 0800 1 1901



Illustrations : P. DUNBAR